



## Commission Sports de Nature du 14 décembre 2013.

Assistaient :

COURTAL Gérard (CDOS), DAVID Jean Michel (CD FSGT), LE ROUZIC Michel (CD cyclotourisme), ROSE Claude (CD canoë kayak), STEENS Eric (CD aéromodélisme), TOURNIER Martial (CDOS)

Etaient excusés:

CHICOISNE Cécile (CD EPGV), ETIENNE Pascal (USEP), FREGNET Pierre (CD FSCF), LACAVALAERIE Jean Jacques (CD UFOLEP), RIBAILLER Daniel (CD athlétisme), VANDAMME Sylvie (CD randonnée pédestre).

Gérard Courtal ouvre la réunion à 9h 45.

Sont abordés les points suivants :

### 1 ) Bulletin n°8

L'organisation et les contenus des différentes contributions n'appellent pas de remarques particulières.

Est rappelé tout l'intérêt qui s'attache à une participation plus étendue à la rédaction, qu'il s'agisse de relater des initiatives témoignant d'une créativité et/ou d'un caractère innovant comme de la régularité de la publication.

Il est dit aussi que certains paragraphes pourront fournir un éventuel support de débat si les 4<sup>èmes</sup> Assises abordent des points « impactant » le développement des Sports de Nature en Essonne.

Le n°9 doit être bouclé avant les vacances d'été 2014 pour envoi et une réunion dite du bulletin est à programmer pour janvier 2014 avec un comité de rédaction à élargir quelque peu. Le fil rouge sera consacré aux Sports de Nature, voire au Développement Durable.

### 2 ) Point sur le fonctionnement de la CDESI 91.

Il est procédé à un tour de table duquel on peut extraire les remarques suivantes :

- le calendrier des réunions des sous-commissions mises en place par la Direction des Sports du Conseil Général 91 a été tenu.
- La fréquentation des 3 sous-commissions devient de plus en plus « basse » et, partant, laisse de moins en moins de place aux facteurs propositionnels ;
- Un bulletin interne sans autre diffusion qu'aux membres de la CDESI 91 devait être mis en œuvre avant la fin de l'année 2013. Il est encore à l'étude mais il est vrai que des éléments de classification des ESI selon les publics et non pas en fonction des activités avaient été proposés par le CDOS 91, qui n'est qu'un opérateur parmi d'autres.
- « Comparaison n'est pas raison », certes, mais il existe dans notre voisinage francilien des CDESI dont l'action est visible, ce qui n'est pas le cas de celle du Département de l'Essonne.

Il s'en suit une certaine frustration voire du découragement et les membres de la Commission se sont interrogés sur la suite à donner, au niveau du CDOS 91, en matière de remédiation à

ce constat d'une attente déçue, ne serait ce qu'au regard des dossiers produits pour une inscription au PDIPR (projets d'itinéraires en Cyclotourisme, signalétique en Canoë kayak, inscription de sites en Escalade, etc) et dont la suite n'est pas assurée et/ou connue.

Le CDOS 91, plutôt que d'écrire un quelque chose qui protesterait sur les errements d'un autre quelque chose qui n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière, va s'en tenir à la réaction active suivante : les comités sports de nature réunis ce matin du 14 12 2013 à la MDCS vont travailler à un projet d'animation événementielle commun, dont les bases avaient été jetées par le CDOS 91, sur fond de valorisation d'un territoire, qui se déroulera à l'horizon 2015 autour de Boutigny – Maisse.

Une première réunion de la Commission S D N est prévue à cet effet le 23 janvier 2014, de 18h à 20h à la MDCS, avec les référents des 3 types de milieux: air (C. Sander et E. Steens), eau (C. Rose) et terre (M. Le Rouzic et S. Vandamme) ;

Un cahier des charges à minima précisera les grandes lignes du projet et rappellera l'exposé des motifs de l'action.

### 3 ) L'approche des 4<sup>èmes</sup> Assises du sport, de l'EPS et des APS.

Les participants s'accordent à reconnaître une certaine spécificité aux Sports de Nature qui ont moins à connaître dans le menu l'évolution de certains dossiers stratégiques comme l'Aménagement des Rythmes Scolaires - ils n'utilisent que très rarement des espaces urbains clos à usage partagé – ou encore comme le Développement Durable puisque celui-ci semble désormais tendre davantage vers des préoccupations sociétales (égalité devant les pratiques, lutte contre les discriminations, Economie Sociale et Solidaire, etc), les questions environnementales n'étant pas reléguées pour autant (réchauffement climatique, transition énergétique, gestion des déchets, etc).

La Commission pense qu'il faut se recentrer sur des considérations qui concernent l'Humain et c'est à cela que les 4<sup>èmes</sup> Assises pourraient prêter une attention particulière.

Par ailleurs, la Commission estime que rien ne pousse à retirer le Développement Durable de ses préoccupations et, partant, de son intitulé.

### 4 ) Le Grand Stade de Rugby de Ris Orangis.

Un participant à la réunion S D N du CDOS 91 a suivi la séquence de Débat Public organisée à Ris Orangis. Il ne lui a pas été loisible de relever, pour les questions qui nous préoccupent, quelque proposition qui puisse se rapporter à l'aménagement des 103 ha restant.

Cet espace s'avère être, d'ailleurs d'un intérêt inégal.

En effet, la partie Nord, qui va de la 104 au Bois de Saint Eutrope, est frappée d'une contrainte forte avec le voisinage de la Maison d'arrêt de Fleury Mérogis.

L'espace intéressant, c'est celui qui se trouve au Sud de la N104 car il permet d'aller jusqu'aux deux buttes de Courcouronnes, à usage de Delta Plane et de modèles réduits, et jusqu'aux rives de l'Essonne. Le devenir voire le rattachement au projet de la base aérienne de Brétigny pose question.

Il est considéré comme regrettable que ce secteur ne fasse pas partie du Schéma des circulations douces en Essonne et il faudrait voir dans quelle mesure il pourrait y être intégré.

En tout état de cause, ce nouvel espace pourrait faire l'objet d'une ouverture aux cyclotouristes, est rappelée à cette occasion la « Loi sur l'Air » qui impacte la circulation.

Ces remarques pourront être reportées sur le site ouvert par la Commission dite du « Débat Public » en tant que contribution spécifique de la présente commission du CDOS 91.

### 5 ) Les Sports de Nature et les manifestations soumises à autorisation.

Un document édité par le Pôle Ressources National Sports de Nature (fiche d'observation n°1) est remis à chaque participant. Il présente les rappels règlementaires en termes de

déclaration et de demande d'autorisation nécessaires en fonction de la nature des manifestations sportives sur la voie publique et en plein air, ainsi que les résultats chiffrés d'une enquête menée sur cette thématique. Il en ressort notamment la prépondérance en quantité des épreuves "terrestres" cyclistes et pédestres, puis mécaniques, la forte saisonnalité de ces événements au printemps et en début d'automne, le peu d'implantations en zone Natura 2000.

Il fera l'objet ultérieurement des mises à jour qui sembleront nécessaires pour l'élaboration du prochain Bulletin du CDOS 91.

#### 6 ) Labellisation de 2 manifestations « Développement Durable, le Sport s'engage ».

Au vu des dossiers présentés, les deux manifestations :

- Le "VTT Essonnien", le 13 septembre 2014, organisé par le Comité départemental de cyclotourisme Essonne,
- Le « tournoi international G. ILTIS », du 19 au 21 décembre 2013, porté par le Comité départemental de handball de l'Essonne,

sont labellisées.

#### 7 ) Questions diverses.

Est évoquée l'évolution du dossier Euro Vélo Route, Voie Verte qui va de la Norvège à St Jacques de Compostelle et qui traverse l'Essonne (et suit la Seine de Vigneux au Coudray-Montceaux).

Cette réalisation concerne les APN en Essonne, compte tenu que de nombreuses boucles vont être créées avec une coordination Conseil Général de l'Essonne et une maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. (A suivre, entre autres choses, le rapport de la réalisation à la CDESI).

La date de l'inauguration est prévue en juin 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion est levée à 12h15

*Compte rendu établi par Gérard Courtal*